



ERIC BESSON
MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le mercredi 21 mars 2012
N°580

Eric BESSON annonce le lancement opérationnel du fonds de garantie dédié aux jeunes entreprises de création de mode

En présence des fédérations professionnelles de la Couture et du Prêt-à-porter et des acteurs du financement du secteur, Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, a réuni aujourd'hui une quarantaine de créateurs de mode, représentant à la fois la haute couture, le prêt-à-porter féminin et masculin, ainsi que la mode enfantine, et plusieurs façonniers. Parmi les créateurs de haute couture, Bouchra JARRAR, Gaspard YURKIEVICH, Nicolas Andreas TARALIS, Yiqing YIN, Béatrice FERRANT et Gustavo LINS étaient présents.

A cette occasion, le Ministre a annoncé le lancement opérationnel du fonds de garantie dédié aux jeunes entreprises de création de mode. Abondé par l'État et par le DEFI (Comité de développement économique de l'habillement) à hauteur de 1,5 million d'euros, ce fonds de garantie est confié à l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC). Adossé au Fonds des Industries Culturelles de l'IFCIC, ce fonds permettra de couvrir un montant total de crédits de 12 à 15 millions d'euros.

Il permet de garantir les crédits de campagne consentis aux créateurs pour le financement de leurs collections, et vient notamment en complément du partenariat avec les deux banques qui ont accepté de mettre en place, dans une de leurs agences parisiennes, une équipe spécialisée sur la création de mode, et dont Eric BESSON avait annoncé la collaboration, le 28 mars 2011, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'École de la Chambre syndicale de la couture parisienne.

Ce fonds de garantie, destiné à répondre au besoin en fonds de roulement de ces entreprises, complète deux autres dispositifs d'accompagnement :

- le Fonds d'avances remboursables aux jeunes créateurs de mode initié en septembre 2011 par le Ministère de la Culture et de la Communication et les maisons Balenciaga, Chanel et Louis Vuitton, doté d'1 million d'euros et dont la gestion a été confiée à l'IFCIC ;
- le Fonds Mode et Finances, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, doté de 10 millions d'euros et prorogé en 2009, pour 14 années supplémentaires, afin de répondre à la problématique des fonds propres des créateurs.

Cette rencontre aura permis aux créateurs présents de s'exprimer sur leurs besoins de financement et de témoigner de l'efficacité du dispositif, dont plusieurs d'entre eux ont bénéficié, à l'instar de Nicolas Andreas TARALIS.



En conclusion des échanges avec ces créateurs, **Eric BESSON a annoncé la constitution**, au sein du Comité stratégique de filière (CSF) des industries de la mode et du luxe, **d'un groupe de travail dédié aux marques émergentes**. Ce dernier sera chargé d'identifier les freins, notamment managériaux ou financiers, au développement de ces nouvelles marques, ainsi que les dispositifs d'accompagnement à construire.

Les informations pratiques relatives au Fonds de garantie et au Fonds d'avances sont disponibles sur le site Internet de l'IFCIC : www.ifcic.fr.

L'IFCIC est un établissement de crédit agréé, qui a reçu mission du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de contribuer au développement, en France, des industries culturelles, en facilitant pour ces entreprises l'accès au financement bancaire.

Contact presse :

Cabinet d'Eric BESSON - Pierre-Antoine LACHAL / Clotilde LARROSE : 01 53 18 45 13